

Date de la convocation : 05/04/2019

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 13

Présents : Mmes Marie-Annick GUIMARD, Marilys MONCOUCUT, Josette RAIMON.

MM. Laurent BRIAND, Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, Olivier SALARDENNE, Michel STRECK.

Absents excusés : Mme Catherine DEWAILLY.

Absents : Mmes Josiane LAROCHE, Valérie LUSSIEZ, Patricia ROUET, MM. René RICHARD, Alain RAYMOND.

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le projet de PLUi valant PDU arrêté en Conseil Communautaire le 24/01/2019 appelle de la part de la Commune de Salles sur Mer les remarques/ observations suivantes, dont elle demande leur prise en compte :

- Le Conseil Municipal déplore la suppression d'une très grande partie de ses zones constructibles (moins de constructions, moins de ressources, moins d'habitants, moins d'enfants pour notre école) ;
- Le Conseil Municipal déplore la suppression du Transport A la Demande vers La Rochelle en journée et son remplacement par un TAD vers la Gare de Chatelaillon Plage ainsi que les nouveaux horaires consentis à la Commune ne favorisant pas l'usage des transports publics et augmentant de manière sensible le temps de déplacement ;
- Le Conseil Municipal déplore le choix d'installer une aire d'accueil de Grand Passage des gens du voyage, certes non sur le territoire de la Commune, mais au plus proche de nos habitations ;
- Le Conseil Municipal déplore le Schéma d'implantation des éoliennes pouvant dénaturer nos paysages et notre patrimoine vert et bleu ;
- Le Conseil Municipal déplore le déplacement de notre déchetterie vers une autre Commune ;
- Le Conseil Municipal déplore le choix effectué par la CDA de ne plus permettre le développement de la Zone d'Activités de l'Aubépin malgré le potentiel attractif (dont sa desserte) et foncier à proximité ; d'ailleurs, la ZA de l'Aubépin a été omise dans le document 3.1.6 OAP Activités du projet de PLUi arrêté ;
- Le Conseil Municipal déplore l'absence de prise en compte de la spécificité de la sauvegarde de nos Châteaux en ne définissant pas un zonage assez souple permettant le développement de projets garantissant la pérennité de ces bâtiments remarquables voués à s'écrouler sans reprenneur sérieux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déplore les observations émises ci-dessus et demande leur prise en compte par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, et émet un avis favorable sur le projet de PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

- Sous réserve de l'acceptation de l'autorisation de construction de chaînes d'embouteillage sur la propriété du Château du Roulet demandées par la ou les sociétés de Cognac Godet ; et du déclassement corrélatif de la ou des parties de parcelles nécessaires à la réalisation du projet dans son ensemble.

Délibération adoptée à la majorité avec 9 voix pour un avis favorable sous réserve et 4 voix contre en faveur d'un avis défavorable.

Délibération n°2 Affiliation volontaire du Syndicat Mixte de la Charente Aval au CDG17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'affiliation du Syndicat Mixte de la Charente Aval au CDG17 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 13 voix pour.

Délibération n°3 Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 entre la Commune de Salles sur Mer et l'Association ANGOUL'LOISIRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 avec l'Association Angoul 'loisirs et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 13 voix pour.

Délibération n°4 Convention de mise à disposition du service DECLALOC' par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de signer une convention de mise à disposition du service DECLALOC' avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 12 voix pour et 1 voix contre.

Questions / Informations diverses :

- Elections européennes : Dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h.
- Election de la Rosière 2019 : mercredi 8 mai à 10h30
- Commémoration du 8 mai 1945 : 11h00